

DECRET N°2011-334 DU 29 AVRIL 2011

portant modification du décret n° 2011-030 du 03 février 2011 portant désignation des représentants du Président de la République au sein des Commissions Electorales Départementales (CED).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011-030 du 03 février 2011 portant désignation des représentants du Président de la République au sein des Commissions Electorales Départementales (CED) ;
- Vu le décret 2011- 132 du 1^{er} avril 2011 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale ;
- Vu la lettre n° 086/MCRI/CAB/SP-C du 18 avril 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont modifiées ainsi qu'il suit, les dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2011-030 du 03 février 2011 portant désignation des représentants du Président de la République au sein des Commissions Electorales Départementales (CED).

Commission Electorale Départementale (CED) de la Donga

Au lieu de : Monsieur **Bio Fousséni MOUSSA** lire : Monsieur **Amadou PAHIM ALASSANE**

Handwritten marks: a signature and the number 3.

Article 2 : Les autres dispositions du décret n° 2011-030 du 02 février 2011 demeurent sans changement.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; TOUS MINISTERES 30 -SGG 4 ; DGB-IGF-DGTCP-DGID 6 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-IDGAE 3 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; BCEAO 1 ; INTERESSES 02 ; JO 1.-

Handwritten marks at the bottom of the page, including a stylized signature and a lightning bolt symbol.